

AEROPORT CANNES MANDELIEU
Grille tarifaire au 1er novembre 2024
Soumise à homologation

REDEVANCES DOMANIALES SPA	TARIFS DU 01/11/2024 AU 31/10/2025 - SOUMIS A HOMOLOGATION
Occupation des terrains	
	HT/m²/an
Terrains à caractère aéronautique	
Terrain naturel	5,94 €
Terrain viabilisé	10,43 €
Terrain revetu viabilisé	17,34 €
Occupation des locaux	
Hangars N° 1, 1bis, 2, 3, 3 bis, 4, 5, 6, 6 bis, 6 ter, 7, 9 ter, 10 bis et ex SC	HT/m²/an
Corps principal (categorie 2)	52,20 €
Corps principal (catégorie 1)	76,87 €
Appentis non aménagés	52,20 €
Locaux en appentis	76,87 €
Bureaux en appentis	122,44 €
Les aéroclubs agréés basés sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu bénéficient d'une réduction de 50 % pour les surfaces occupées dans le corps du Hangar N° 1	
Hangar N° 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16	HT/m²/an
Corps principal (catégorie 1)	76,87 €
Bureaux en appentis (H8 en zone côté piste)	122,44 €
Locaux techniques (H16 en zone côté piste)	122,44 €
Bureaux catégorie 1	200,54 €
Clos "Les Tamaris" Bureaux de catégorie 1	200,54 €
Bureaux catégorie 2	153,78 €
Box commissariat tous hangars	288,37 €
Bloc Trafic	HT/m²/an
Locaux sous-sol	76,87 €
Bureaux avec accès piste et 1er étage hall aérogare	215,00 €
Bureaux étage	153,78 €
Comptoirs	373,68 €
Aires d'entretien privées	HT/m²/an
Redevance pour l'utilisation d'aire d'entretien privative	16,41 €
Conditions d'application : Une réduction de 80% est accordée aux sociétés de maintenance ou assimilées	